

**11° RALLYE REGIONAL DE LA CROISSETTE
SAMEDI 28 MAI 2016**

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement de la Fédération Française de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Après délivrance du visa de la FFSA
Ouverture des engagements : Dès parution du règlement
Clôture des engagements : Lundi 16 mai 2016 à minuit
Reconnaisances : Dimanche 22 mai 2016 et Mercredi 25 mai 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vérifications des documents : Vendredi 27 mai 2016 de 13 h à 20h30
Lieu : Parking du Square de Verdun à CANNES
Vérifications des voitures : Vendredi 27 mai 2016 de 13h15 à 20h45
Lieu : Parking du Square de Verdun à CANNES
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 27 mai 2016 à 20h au PC Course Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA
Publication des équipages admis au départ : Vendredi 27 mai 2016 à 22h30
Départ 1^{ère} Etape : Samedi 28 mai 2016 à 7h15 Parking du Square de Verdun à CANNES
Arrivée finale du rallye : Samedi 28 mai 2016 à 16h11 Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA
Vérification finale au Garage : MITSUBISHI et KIA Bretelle de l'Autoroute montante LE CANNET

Publication des résultats du rallye : Samedi 28 mai 2016 au Palais des Victoires A CANNES LA BOCCA 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé
Tableau officiel d'affichage : Entrée du parc fermé lieu : Parking du Square de Verdun et au Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA
Remise des prix : Le Samedi 28 mai 2016 à partir de 19h 30 au Club House Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Croisette organise le samedi 28 mai 2016 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional dénommé :

« **Le 11^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA CROISSETTE** »

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par le Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur n°
et par la Fédération Française du Sport Automobile le n°

Comité d'Organisation

Président : PINAZO Jean François

Membres : BLANGERO Gérard – CENCI Jérémy – CHASTEL Gilbert – CHARLES Morgan – DELLA PIETRA Tony – FRANCIS Mathieu - OURMAN Guillaume – PINAZO Christiane – PINAZO Philippe – PORRE Sylvain – ROBILLARD Maurice – VION François

Permanence du Rallye : ASA CROISSETTE – 1 Impasse Béraud à 06400 CANNES

Tél : 04.93.99.06.83 – Fax : 04.92.99.15.14 – 06.20.37.47.95

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

MATHIEU Francis licence n° 1909

Membres du Collège:

BELON Catherine licence n° 162324
ALAIN Marie Laure licence n° 228679

Directeur de Course :

PRIOUX Patrice licence n° 17877

Directeurs de Course Adjointes :

BEYLER Patrick licence n° 3618
PRIOUX Roselyne licence n° 17879
GAUTHIER Jacques licence n° 35196

Commissaires Techniques :

ANTONIAZZI Patrice licence n° 130659 **Responsable moderne**
VION François VH licence n° 4366 **Responsable VH**
MOLINES Michel licence n° 9502
ASSO Pierre licence n° 46813
MAIANO Marc licence n° 37395

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

EMANUELLI Anthony licence n° 7717

DUFRESNES Régis licence n° 2484

Observateur du Comité : LACOMBE Paul

Représentant du Comité à la Préfecture :

Médecin Dr POULAIN licence n° 1973

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA CROISETTE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2016 coefficient 2
- Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte-d'Azur.
- Le challenge ASA CROISETTE pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS : Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 27 mai 2016 de 13h à 20h30
lieu : Parking du Square de Verdun à CANNES

La présentation des licences en cours de validité est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant le rallye, la non présentation est un refus d'être admis

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 27 mai 2016 de 13h15 à 20h45 sur le parking du Square de Verdun suivies de la mise en parc fermé sur le parking du Square de Verdun à CANNES.

PARC A REMORQUES : Possibilité parking Coubertin à CANNES LA BOCCA

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage MITSUBISHI et KIA Bretelle de l'Autoroute montante Main d'œuvre aux taux horaires de 60€ TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye REGIONAL de la Croisette doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 16 mai 2016 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 370 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 740 €
- pour les équipages complets ASA Croisette : 340 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Un engagement transmis par fax pourra être accepté à condition que l'original de celui-ci nous parvienne au plus tard 8 jours après la réception du fax.

3.1.13P. Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par mail, fax ou LAR. La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye

- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications c'est-à-dire le jeudi 26 mai 2016

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi

4.3P ASSISTANCE :

Conforme au règlement standard FFSA.

L'accès au parc d'assistance sera autorisé seulement aux véhicules munis d'une plaque d'assistance. Toute plaque sera payante : 5.00 €.

4.3.2.3P Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

« Le 11^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA CROISSETTE » représente un parcours de 220 km

Il est divisé en 1 étape et 2 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 km

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 6 juin 2015 :

ES1 GOURDON / BRAMAFAN 4.8 km

ASSISTANCE Sortie GREOLIERES VILLAGE sur 2 kms

ES2 – ES 4 COL DE CASTELLARAS 8 km

ES3 – ES5 ST AUBAN 5 km

ASSISTANCE GREOLIERES VILLAGE

ES6 BRAMAFAN / GOURDON 5.2 km

PARC DE GROUPEMENT ST AUBAN

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P Reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu le : **Dimanche 22 mai 2016 et Mercredi 25 mai 2016 de 9 h à 12 h et de 14h à 18h.** Le nombre de passage est limité à 3 maximums ; des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors des dates et des horaires autorisés ci-dessus. Des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours où les reconnaissances sont tolérées mais également en dehors de ces créneaux horaires.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange avec inscription
- Chef de Poste : chasuble orange avec inscription
- Relations concurrents chasuble orange avec inscription
-

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P.

PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi
28 mai 2016 à partir de 19h30 lieu: au
Club House
Palais des Victoires à CANNES LA
BOCCA

Les chèques seront envoyés au domicile du concurrent dans le courant de la semaine suivant le rallye.

Les prix et coupes ne sont pas cumulables ni reportables.

<u>Classement général</u>	1°	250 €
	2°	150 €
	3°	100 €

Classement par classe

De 1 à 3 partants	1 ^{er}	150 €
de 4 à 8 partants	1 ^{er}	250 €
	2°	150 €

de 9 à 12 partants	1 ^{er}	250 €
	2°	150 €
	3°	100 €

Plus 12 partants	1°	250 €
	2°	150 €
	3°	100 €
	4°	90 €

Classement féminin

1 partante	1°	100 €
Si + 2 partantes	1°	200 €

Note : En cas d'ex-æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

**PRESENCE OBLIGATOIRE LORS DE LA REMISE DES COUPES, DANS LE CAS
CONTRAIRE, LES PRIX (COUPES + CHEQUES) RESTERONT A L'ORGANISATION**

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires par tirage au sort.